



**Manuel d'Exploitation Partie B :
TECHNIQUES D'UTILISATION**

FR.ATO.0137

**Section 1
Non Complexe**



II MANUEL D'EXPLOITATION Partie B: Technique

Manuel d'Exploitation
Partie B

Version 2.1 du 19/08/2024

Page 1 sur 8



Manuel d'Exploitation Partie B : TECHNIQUES D'UTILISATION

FR.ATO.0137

Section 1
Non Complexe

Table des matières

HISTORIQUE DES VERSIONS	2
1. DESCRIPTION DES AVIONS.....	3
2. MANUELS D'UTILISATION DES AVIONS	3
2.1 CHECK LIST	4
2.2 LIMITATIONS	4
2.3 MAINTENANCE ET CARNET DE ROUTE	4
3. PROCEDURES D'URGENCE ET DE SECOURS.....	5
4. UTILISATION DES AIDES DE RADIONAVIGATION.....	5
5. TOLERANCES TECHNIQUES	6

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Commentaires
1.0	16/03/2014	Création du document
1.1	15/01/2018	Modification annexes
2.0	03/07/2018	Refonte du document
2.1	19/08/2024	Mise à jour liste avion

Manuel d'Exploitation Partie B	Version 2.1 du 19/08/2024	Page 2 sur 8
-----------------------------------	---------------------------	--------------



Manuel d'Exploitation Partie B : TECHNIQUES D'UTILISATION

FR.ATO.0137

Section 1
Non Complexe

1. DESCRIPTION DES AVIONS

Des DR400/120-140-160-180 et un P2008 F-HVTF sont utilisés pour les formations : BB, LAPL, PPL.

Autres avions utilisés :

Un DR400/180 F-GKQI, un DR 400/160 F-HEAA, un PA28/160 FGIAB.

L'ensemble de ces avions sont utilisables pour les vols de prorogation et renouvellement de classe SEP et vol de nuit (sauf F-HVTF non équipé vol de nuit)

2. MANUELS D'UTILISATION DES AVIONS

Les manuels de vol sont à bord des avions.

Ils sont consultables sur le site de l'aéroclub et peuvent être remis sous forme numérique, par les instructeurs aux stagiaires et aux pilotes qui le souhaitent, un exemplaire papier consultable est disponible à la bibliothèque de l'ATO.

Un manuel d'exploitation pour les DR 400/120 utilisé pour la formation initiale a été créé ceci afin de standardiser leur technique d'utilisation, il est remis sous forme informatique à chaque stagiaire.

Manuel d'Exploitation
Partie B

Version 2.1 du 19/08/2024

Page 3 sur 8



Manuel d'Exploitation Partie B : TECHNIQUES D'UTILISATION

FR.ATO.0137

Section 1
Non Complexe

2.1 CHECK LIST

Pour les avions école, une check list est disponible dans chaque avion et est remise sous forme informatique, à chaque stagiaire par l'instructeur en début de formation.

Cette check list est également disponibles sur le site Les Ailes Foreziennes

Chaque autre avion dispose de leur propre check list disponible à bord.

Leurs contenus sont validés par le Responsable Pédagogique.

2.2 LIMITATIONS

Les limitations propres à l'avion sont celles définies par le constructeur et précisées dans les manuels de vol.

Les pilotes sont formés à l'utilisation des manuels de vol lors de leur formation théorique et pratique.

2.3 MAINTENANCE ET CARNET DE ROUTE

Les dispositions relatives à la maintenance sont précisées dans le carnet de route par le technicien maintenance, qui y joint l'APRS précisant la prochaine échéance.

Afin d'alerter le pilote sur les échéances horaires ou calendaires, le logiciel de réservation des vols [FLY-MANAGER](#) précise la situation de l'avion au regard des opérations de maintenance.

Le pilote devra vérifier ces indications avant tout vol afin de s'assurer que le potentiel restant est supérieur à la durée de vol prévue.

Manuel d'Exploitation
Partie B

Version 2.1 du 19/08/2024

Page 4 sur 8



Manuel d'Exploitation Partie B : TECHNIQUES D'UTILISATION

FR.ATO.0137

Section 1
Non Complexe

3. PROCEDURES D'URGENCE ET DE SECOURS

Les procédures d'urgence et de secours à respecter sont celles définies dans les manuels de vol des avions.

Les procédures pouvant être mises en œuvre au sol, dans les locaux de l'ATO, ou dans les aires de manœuvre attenantes sont affichées dans la salle pilote, et rappelées par les instructeurs lors de la formation, comme stipulé en Partie D.

4. UTILISATION DES AIDES DE RADIONAVIGATION

Les aides de radionavigation doivent être utilisées au maximum par les pilotes afin de contribuer à la sécurité des vols.

Les pratiques les mieux adaptées sont enseignées par les instructeurs lors de la formation initiale, ou lors de la prise en mains spécifique de l'appareil.

Les aides installées sont :

VOR, Transpondeur, GPS, radio compas et Glide sur DR400/ 180.



Manuel d'Exploitation Partie B : TECHNIQUES D'UTILISATION

FR.ATO.0137

Section 1
Non Complexe

5. TOLERANCES TECHNIQUES

Se référer à l'annexe VII (Part-NCO) NCO.IDE.A de l'AIR OPS.

Horizon : peut être inopérant en vol de jour sauf traversée maritime et VFR on top

Directionnel : peut être inopérant en vol de jour sauf traversée maritime et VFR on top

Compas : obligatoire

Indicateur de virage : peut être inopérant en vol de jour sauf traversée maritime et VFR on top

Indicateur de dérapage : (bille) obligatoire

Altimètre : 1 obligatoire en FT

Variomètre : peut être inopérant en vol de jour

Anémomètre : obligatoire

Montre : obligatoire

VHF : Obligatoire, 2ème VHF peut être inopérante en VFR

Dispositif intercom: peut être inopérant hors vol d'instruction

Haut parleur : peut être inopérant si 2 casques à bord

Micro main : peut être inopérant si 2 casques à bord

VOR : peut être inopérant de jour obligatoire VFR on top, traversée maritime, de nuit

GPS : obligatoire en VFR on top et de nuit,



Manuel d'Exploitation Partie B : TECHNIQUES D'UTILISATION

FR.ATO.0137

Section 1
Non Complexe

Radio compas : peut être inopérant de jour et de nuit et en traversée maritime si VOR et GPS fonctionnent

Transpondeur : obligatoire de jour et de nuit en espaces de classe ABCD et VFR on top toutes classes

Fusibles de rechanges : obligatoires (3 par types)

Pression d'huile : peut être inopérante si voyant fonctionne

Température d'huile : obligatoire

Pression d'essence peut être inopérante si voyant fonctionne

Pompe à essence : obligatoire

Jaugeurs à essence : 1 peut être inopérant de jour si voyant bas niveau fonctionne

Indicateur de dépression : même obligation que horizon, directionnel

Ceintures : une par occupant obligatoire

Phares feux de position anti collision éclairage intérieur : peuvent être inopérants de jour

Lampe de secours : obligatoire de nuit

Divers: Bidon d'huile (2 litres mini) Amarrages, caches pitot et statiques, cales obligatoires en cas navigation de plusieurs jours à l'extérieur, et en montagne

Nécessaire de dépannage en cas de crevaison, téléphone portable (chargé à 80%) obligatoires si atterrissage en montagne.



**Manuel d'Exploitation Partie B :
TECHNIQUES D'UTILISATION**

FR.ATO.0137

**Section 1
Non Complexe**



Page laissée intentionnellement vide

Manuel d'Exploitation
Partie B

Version 2.1 du 19/08/2024

Page 8 sur 8